



**PREFECTURE  
REGION ILE DE  
FRANCE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL  
N°IDF-051-2025-11

PUBLIÉ LE 27 NOVEMBRE 2025

# Sommaire

## **Assistance Publique-Hôpitaux de Paris / Siège Saint Antoine - Secrétariat DRH**

IDF-2025-11-27-00001 - Arrêté portant délégation de signature de M.  
Marc BERTRAND-MAPATAUD (4 pages)

Page 3

## **Direction régionale des finances publiques d'Ile de France et du département de Paris /**

IDF-2025-11-27-00002 - Arrêté portant délégation de signature **??** en  
matière de contentieux et de gracieux fiscal (PCRP 11-12) (2 pages)

Page 8

Assistance Publique-Hôpitaux de Paris

IDF-2025-11-27-00001

Arrêté portant délégation de signature de M.  
Marc BERTRAND-MAPATAUD

## Arrêté portant délégation de signature

### de la Direction des Ressources Humaines de l'Assistance Publique - Hôpitaux de Paris

La Direction des Ressources Humaines de l'Assistance Publique-Hôpitaux de Paris,

Vu le code de la santé publique et notamment ses articles L. 6143-7, L. 6147-1, R. 6143-38, R.6147-1, R. 6147-5 et R. 6147-10,

Vu le code général de la fonction publique,

Vu le décret du 4 juillet 2022 portant nomination du Directeur Général de l'Assistance Publique - Hôpitaux de Paris,

Vu l'arrêté DG 75-2022-07-05-00012 du 5 juillet 2022 modifié fixant la liste des Pôles d'Intérêt Commun de l'Assistance Publique - Hôpitaux de Paris,

Vu l'arrêté directorial n°75-2022-07-05-00013 du 5 juillet 2022 modifié portant délégation de signature aux Directeurs des Pôles d'Intérêt Commun de l'Assistance Publique - Hôpitaux de Paris,

Vu l'arrêté directorial n°75-2025-06-13-00014 du 16 juin 2025 modifié fixant la liste des directeurs de Pôles d'Intérêt Commun de l'Assistance Publique - Hôpitaux de Paris,

Vu l'arrêté n° ANA 401 2025 05 0007 du 11 juin 2025 portant nomination de Monsieur Marc BERTRAND-MAPATAUD, à compter du 16 juin 2025 en tant que Directeur des Ressources Humaines de l'Assistance Publique - Hôpitaux de Paris,

Vu l'arrêté directorial du 6 juin 2023 relatif aux missions et à l'organisation de la Direction des Ressources Humaines de l'Assistance Publique - Hôpitaux de Paris,

#### **ARRETE :**

#### **Article 1 : Délégation de signature est donnée à**

- Délégation de signature est donnée à **Madame Christelle CHOI**, Adjointe au Directeur des Ressources Humaines de l'Assistance Publique - Hôpitaux de Paris, à l'effet de signer, au nom du Directeur des Ressources Humaines de l'AP-HP, tous les actes, arrêtés, décisions relevant des attributions et du fonctionnement de la Direction des Ressources Humaines.



## **Article 2 : Délégation de signature est donnée à**

- **Madame Hélène BOISSIN-JONVILLE**, Directrice des Projets et des Ressources,
- **Madame Sophie MARCHANDET**, Directrice du Département de la Gestion des Personnels,
- **Monsieur Eric SIMON**, Directeur du Département des Relations Sociales et de la Politique Sociale,
- **Monsieur Florian TAYSSE**, Directeur du Département Attractivité et Pilotage RH et du Département Développement des Compétences
- **Madame Marie AUDUBERT-QUENOT**, Directrice du Département Santé, Qualité de Vie et Conditions de Travail

à l'effet de signer tous les actes, arrêtés, décisions relevant de leurs champs respectifs d'attribution, à l'exclusion des arrêtés de sanctions disciplinaires pouvant être infligées après intervention du Conseil de discipline ou les décisions de sanction ou de licenciement relevant de l'application du code du travail s'appliquant à la gestion des gardiens d'immeuble.

## **Article 3 : En cas d'absence ou d'empêchement de **Madame Sophie MARCHANDET**, Directrice du Département de la Gestion des Personnels :**

- **Monsieur Laurent FISCHER**, Adjoint à la Directrice du Département de la Gestion des Personnels, est habilité à signer les actes énumérés à l'article 2 du présent arrêté à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2025 ;
- **Madame Marion MOTTE**, Responsable du Centre de Services Partagés, Adjointe à la Directrice du Département de la Gestion des Personnels, est habilitée à signer les actes énumérés à l'article 2 du présent arrêté ;
- **Madame Marie-Claire MANGUE**, Attachée d'Administration Hospitalière, est habilitée à signer les actes relevant du domaine des compétences du bureau des Cadres dirigeants ;
- **Madame Annick PATERNE**, Directrice d'Hôpital, **Madame Cécile MARCHAND**, Attachée d'Administration Hospitalière, **Monsieur Yann ARTUR**, Chargé de mission et, à compter du 17 novembre 2025, **Madame Emmanuelle DUMONT**, Chargée de mission, sont habilités à signer les actes et pièces comptables et décisions ressortissants aux domaines de compétences du Centre de Services Partagés Retraite, Mise à disposition et Facturation des soins AT-MP ;
- **Monsieur Anthony ROYANT**, Chargé de mission, est habilité à signer les déclarations sociales et fiscales auprès des organismes sociaux et fiscaux ressortissant aux domaines de compétences du bureau de la rémunération et des données sociales, ainsi qu'à signer les actes d'engagement et les factures établies par France Travail dans le cadre de la Convention de gestion ;
- **Madame Laure FONTAINE**, Chargée de mission, est habilitée à signer les actes relevant du domaine de compétences des secrétariats du Conseil Médical Formation Restreinte et Conseil Médical Formation Plénière ;
- **Madame Alice DURIEZ**, Chargée de mission, est habilitée à signer les actes relevant du domaine de compétences du bureau du statut et de la réglementation ;



- Madame Camille ASSAILLY, Chargée de mission est habilitée à signer les actes relevant du domaine du bureau du statut et de la réglementation et de la discipline
- Madame Marie-Claire MANGUE, Attachée d'Administration Hospitalière, Monsieur Antoine ESPIE, Attaché d'Administration Hospitalière, Madame Alice DURIEZ, Chargée de mission, Madame Camille ASSAILLY, Chargée de mission et Madame Laure FONTAINE, Chargée de mission sont habilités à signer les décisions relatives à la Gestion des carrières des Personnels Non Médicaux relevant du domaine de compétence du bureau de la Gestion des Carrières.

**Article 4 :** En cas d'absence ou d'empêchement de **Monsieur Eric SIMON, Directeur du Département des Relations et Politique Sociales**

- Monsieur François LANDRAC, adjoint au Directeur du Département des Relations Sociales et de la Politique Sociale, est habilité à signer les actes énumérés à l'article 2 du présent arrêté ;

**Article 5 :** En cas d'absence ou d'empêchement de **Monsieur Florian TAYSSE, Directeur du Département Attractivité et Pilotage RH et du Département Développement des Compétences**

- Madame Capucine OLIVIER, Chargée de mission, Conseillère en organisation, est habilitée à signer les actes, pièces comptables, décisions et courriers relevant du pôle contrôle de gestion sociale et organisation ;
- Madame Marine LAMOLIE, Chargée de mission, adjointe au Directeur, est habilitée à signer les actes, pièces comptables, décisions et courriers relevant du Département Développement des Compétences ;
- Madame Catherine BYRAMJEE-PINTO, Adjointe des Cadres Hospitaliers, est habilitée à signer les courriers, les attestations et les pièces comptables d'une valeur inférieure à 2 000€ relevant du Service Concours
- Madame Morgane CAZALET, Chargée de mission, est habilitée à signer les courriers, les attestations et les pièces comptables d'une valeur inférieure à 2 000€ relevant du service de la politique de la Formation Continue

**Article 6 :** En cas d'absence ou d'empêchement de **Madame Marie AUDUBERT-QUENOT, Directrice du Département Santé, Qualité de Vie et Conditions de Travail**

- Madame Pierelle BOURSALY, Responsable de mission Santé Sécurité au Travail, Adjointe à la Directrice du Département Santé, Qualité de Vie et Conditions de Travail est habilitée à signer les actes, pièces comptables, décisions et courriers, relevant de la Mission Santé et Sécurité au Travail.
- Madame Pierelle BOURSALY, Responsable de la mission Qualité de Vie et Conditions de Travail, Adjointe à la Directrice du Département Santé, Qualité de Vie et Conditions de Travail est habilitée à signer les actes, pièces comptables, décisions et courriers, relevant de la Mission Qualité de Vie et Conditions de Travail.



**Article 7 :** Les titulaires de la présente délégation assureront la publicité des actes qu'ils auront signés en vertu de cette délégation, conformément à l'article R. 6143-38 susvisé du Code de la santé publique.

**Article 8 :** L'arrêté du 16 juin 2025 portant délégation de signature est abrogé.

**Article 9 :** Le présent arrêté sera publié au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture de la Région d'Ile-de France, Préfecture de Paris.

Fait à Paris, le 27 novembre 2025

Directeur des Ressources Humaines de l'AP-HP,

**Signé**

Marc BERTRAND-MAPATAUD

Direction régionale des finances publiques d'Ile  
de France et du département de Paris

IDF-2025-11-27-00002

Arrêté portant délégation de signature  
en matière de contentieux et de gracieux fiscal  
(PCRP 11-12)



**RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction régionale des Finances publiques d'Île de France et de Paris**  
**Pôles contrôle fiscal et affaires juridiques**  
PCRP des 11ème et 12ème arrondissements  
12, rue George Sand 75016 Paris



FINANCES PUBLIQUES

**Arrêté portant délégation de signature  
en matière de contentieux et de gracieux fiscal**

La responsable du pôle de contrôle des revenus et du patrimoine de Paris des 11ème et 12ème arrondissements, Madame Marie-Laure TELLIEZ, Inspectrice principale des finances publiques,

Vu le code général des impôts, et notamment son article 408 de son annexe II et les articles 212 à 217 de son annexe IV ;

Vu le livre des procédures fiscales, et notamment les articles L. 247 et R\* 247-4 et suivants ;

Vu le décret n° 2008-310 du 3 avril 2008 portant diverses dispositions relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Arrête :

**Article 1er**

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer :

1°) en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, partielle ou de rejet, de dégrèvement ou de restitution d'office et, en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération ou rejet :

a) dans la limite de 15 000 €, aux inspecteurs des finances publiques désignés dans le tableau ci-après par leurs noms et prénoms :

Nom - Prénom	Nom - Prénom	Nom - Prénom
BOURGIN Aurélie	CARRIVALE Christine	CHOUETTE Nathalie
DUBOIS Valérie	MADÉLINE Sébastien	MONZEL Marie-Christine

b) dans la limite de 10 000 €, aux agents des finances publiques de catégorie B désignés dans le tableau ci-après par leurs noms et prénoms :

Nom - Prénom	Nom - Prénom	Nom - Prénom
BOISSON Sylvie	CABAS Concepcion	CAUQUIL Clémence
DUBOS Laurence	FELTIN Christine	GORI Sandrine
RUPTIER Michel	SANTOS Claire	SARTORI Grégoire

2°) sans limitation de montant, les documents nécessaires à l'exécution comptable des décisions contentieuses et gracieuses ainsi que les décisions prises sur les demandes de prorogation de délai prévues à l'article 1594-0 G du code général des impôts, aux agents des finances publiques désignés dans le tableau ci-après par leurs noms et prénoms :

<b>Nom - Prénom</b>	<b>Nom - Prénom</b>	<b>Nom - Prénom</b>
BOURGIN Aurélie	CARRIVALE Christine	CHOUETTE Nathalie
DUBOIS Valérie	MADLINE Sébastien	MONZEL Marie-Christine
BOISSON Sylvie	CABAS Concepcion	CAUQUIL Clémence
DUBOS Laurence	FELTIN Christine	GORI Sandrine
RUPTIER Michel	SANTOS Claire	SARTORI Grégoire

## **Article 2**

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratif de la Préfecture d'Île de France et de Paris. Il prendra effet le 1<sup>er</sup> décembre 2025.

A Paris, le 27/11/2025

La responsable du pôle de contrôle des revenus et du patrimoine des 11<sup>ème</sup> et 12<sup>ème</sup> arrondissements de Paris,

Signé

Marie-Laure TELLIEZ